

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 7 juillet 2014**  
~~~~~

**CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL  
SUR LA COMMUNE DE MONTARNAUD  
APPROBATION DE PRINCIPE AU LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE SÉLECTION  
D'UNE ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 7 juillet 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VILOING, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. Daniel REQUIRAND à Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Max ROUSSEL à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Bernard SALLES à Madame Béatrice NEGRIER, Madame Viviane RUIZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés :

M. Claude CARCELLER, Monsieur Christophe GAUX, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Olivier SERVEL, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Amélie MATEO

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 31 | Votants : 39 | Pour 39<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

**Vu que la communauté de communes a réalisé un diagnostic Enfance Jeunesse en 2010, dont l'un des enjeux de développement de la petite enfance est la création d'une centaine de places supplémentaires d'accueil collectif sur le territoire, avec comme première priorité relevée : le secteur de Montarnaud comprenant les communes d'Argelliers, d'Aumelas, de La Boissière, de Montarnaud et de Saint-Paul-et-Valmalle,**

**Considérant qu'il est envisagé de construire un équipement multi-accueil sur la commune de Montarnaud d'une capacité d'accueil de 40 places, sachant qu'à ce jour, la crèche multi-accueil existante a une capacité de 22 places (1 place est environ égale à 2,5 enfants),**

**Considérant que le terrain prévu pour ce futur équipement présente une superficie d'environ 1 970 m<sup>2</sup> et se situe sur la ZAC du Pradas sur une parcelle communale (parcelle D1475 – cf. plan annexé) allouée aux équipements publics ou collectifs d'intérêt général (zone 2AUe),**

**Considérant que le terrain serait cédé gratuitement par la commune à la communauté de communes en contrepartie de la reconstruction des 22 places qui existaient déjà sur la commune,**

**Considérant que la surface envisagée pour cette construction est de 700 m<sup>2</sup>, le montant des travaux est estimé à 1 400 000 € HT à ce stade de la programmation,**

**Considérant que le multi-accueil sera organisé en quatre sections (bébés, grands bébés, moyens et grands) avec des dortoirs, espaces sanitaires - changes, vestiaires, espaces de vie et de repas,**

**Considérant que le bâtiment sera complété par des jardins extérieurs, une cour commune et un parking pour le personnel, et mutualisé pour permettre l'accueil des assistants maternels, dans le cadre des animations organisées par le Relais Assistants Maternels (RAM),**

**Considérant qu'afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre (composée à minima d'un architecte, d'un paysagiste et de bureaux d'études techniques) qui sera en charge de définir l'équipement et de suivre les travaux, il conviendra de lancer une procédure adaptée restreinte,**

**Considérant que cette procédure permettra de sélectionner quelques candidats (3 à 5) sur références, compétences et moyens,**

Considérant qu'une négociation et un dialogue seraient alors engagés avec chaque candidat pour choisir, à partir de leur proposition, celui qui a fait la meilleure offre et qui semble le plus apte à effectuer la mission,

Considérant que le coût de cette mission est estimé à 160 000 € HT,

Vu que cette procédure est inscrite au budget 2014 de la communauté de communes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le principe de lancement d'une procédure adaptée restreinte pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la construction du futur multi-accueil de Montarnaud pour un montant estimé à 160 000 € HT.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1041 le 10/07/2014

Publication le 10/07/14

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/07/14

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140707-lmc168112-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARÉT

Le Président de la communauté de communes



**ANNEXE AU RAPPORT – plan de localisation du futur Multi accueil**



